



Communiqué de presse

Retrait et rappel de sachets de haricots verts très fins surgelés de 1 kg commercialisés sous les marques Cuisine de France et d'aucy

Plusieurs lots de sachets de haricots verts très fins surgelés fabriqués par la société *Greenyard Frozen France* et commercialisés en Martinique sont retirés du marché et font l'objet d'une mesure de rappel en raison de la présence potentielle d'un corps étranger végétal, le *Datura*. Les produits et lots concernés sont les suivants :

Étiquette	Marque	Numéro de lot	DLUO
	Cuisine de France	8026M	01/2020
		8026MX	01/2020
		8155MX	01/2020
	D'aucy	8176M	06/2020
		8176MX	06/2020
		8205MX	06/2020

Le *Datura* est une plante herbacée qui contient naturellement de très fortes teneurs en alcaloïdes tropaniques (*atropine et scopolamine*). Ces alcaloïdes sont toxiques, ils ont des effets sur le système nerveux central (*excitation, hallucination, désorientation*), sur la vision et sur le cœur (*tachycardie*). Cette herbe peut contaminer certaines récoltes et être à l'origine d'intoxications aiguës.

La direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de Martinique a d'ores et déjà contrôlé auprès des grossistes et distributeurs susceptibles d'avoir vendu ou de détenir les lots concernés, l'effectivité des mesures prises par chaque opérateur.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Des affichettes sont mises en place au sein des établissements de distribution alimentaire ayant vendu les lots en cause afin d'informer les consommateurs de la dangerosité potentielle des produits en cause et de la possibilité de les retourner.

En complément de l'information diffusée par les entreprises aux consommateurs, l'ensemble des références disponibles à la vente est détaillée sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/avis-rappel-haricots-verts-tres-fins-surgeles-1kg>

Une simple vérification visuelle permet de détecter dans le sachet de haricots la présence éventuelle de bogues de *Datura* qui ont la forme suivante :



Par précaution, il est demandé à toute personne qui aurait pu avoir acheté un produit concerné par la mesure de rappel et de retrait de ne pas le consommer et de le rapporter au point de vente où il a été acheté.

À ce jour, aucune consultation médicale ni aucune hospitalisation n'a été signalée en lien la consommation de ce produit.

Si vous ressentez les symptômes d'une intoxication après une ingestion de haricots surgelés **appelez le 15** ou consultez rapidement votre médecin traitant. Les effets ressentis peuvent être les suivants : sécheresse de la bouche, pupilles dilatées, troubles de la vue, tachycardie, agitation, confusion, désorientation spatio-temporelle, hallucinations, paroles incohérentes.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972